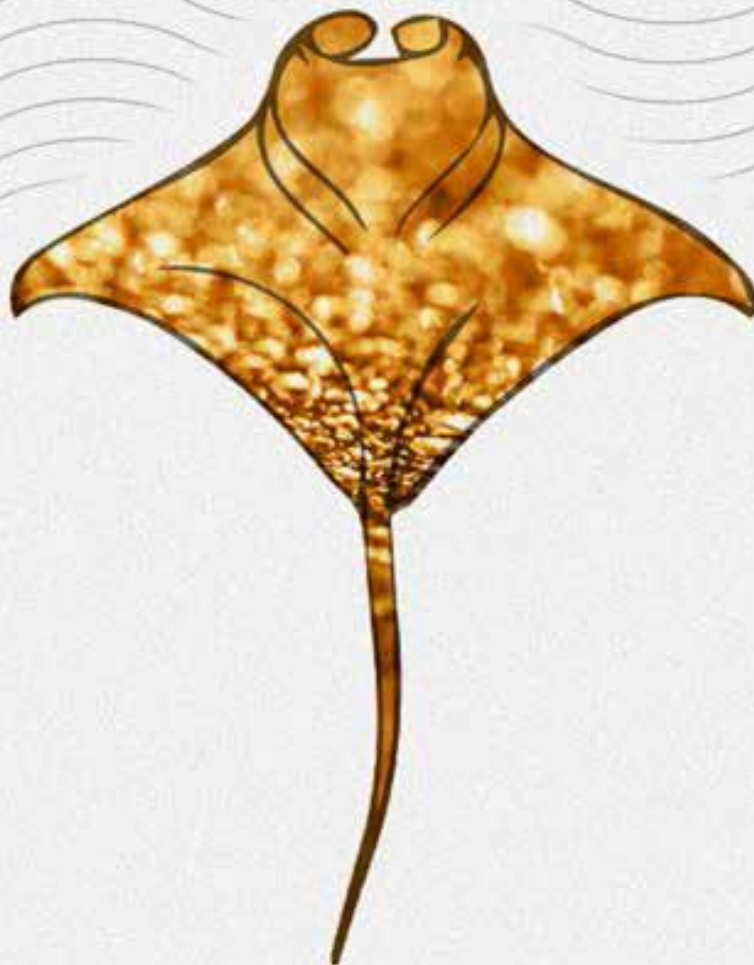




DiveAssure



**Assurance responsabilité civile pour
les «installations» de plongée et les
professionnels de la plongée**

2021

Introduction

Cette brochure fournit une brève introduction à l'assurance responsabilité civile générale pour les installations de plongée et les professionnels de la plongée actuellement disponibles pour les membres de DiveAssure. La couverture est soumise à la langue complète de la police, y compris toutes les conditions et limitations. Visitez le [site Web](#) de DiveAssure pour vérifier la disponibilité dans votre pays. La police fournit une couverture d'assurance aux centres de plongée, aux resorts et aux bateaux de croisière, ainsi qu'aux professionnels de la plongée de tous niveaux, pour les réclamations et les poursuites judiciaires qui leur sont soumises en raison des activités qu'ils exercent.

Avantages principaux

- Responsabilité civile (par exemple, glissade et chute, dommages à la propriété d'autrui ou blessures causées par des bateaux de plongée).
- Responsabilité du fait des produits (par exemple, réclamations suite à un équipement de plongée défectueux: vendu ou loué, réparation d'équipement, réclamations résultant de charges d'air).
- Réclamations pour négligence (par exemple, accidents de plongée, accidents dans l'eau).
- Responsabilité liée aux bateaux de plongée (jusqu'à 12 mètres).
- Responsabilité environnementale (par exemple, réclamations résultant de l'omission de substances polluantes)

Principaux avantages de la politique - Résumé

- Limites maximales: 5 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par assuré.
- Tous les membres du personnel du centre de plongée sont couverts sans frais supplémentaires pendant le service du centre de plongée couvert.
- La couverture la plus complète disponible dans l'industrie.
- Politique d'occurrence avec couverture d'espace libre.
- Des tarifs compétitifs.
- Votre agence de certification est co-assurée sans frais supplémentaires et vous êtes automatiquement et électroniquement informé de votre couverture.

Politique d'occurrence

C'est une "politique de l'occurrence". Cela signifie que tout incident couvert qui survient pendant la période où la police est en vigueur sera couvert peu importe le moment où vous en aurez connaissance. Cela signifie également que lorsque vous arrêtez d'enseigner, de vendre ou de fermer votre entreprise, vous n'aurez pas à vous soucier d'acheter une couverture «liquidation». Si vous avez une politique de non-occurrence, notre politique couvrira l'intervalle entre les 2 politiques sans frais supplémentaires.

Consultez nos tarifs et économisez!

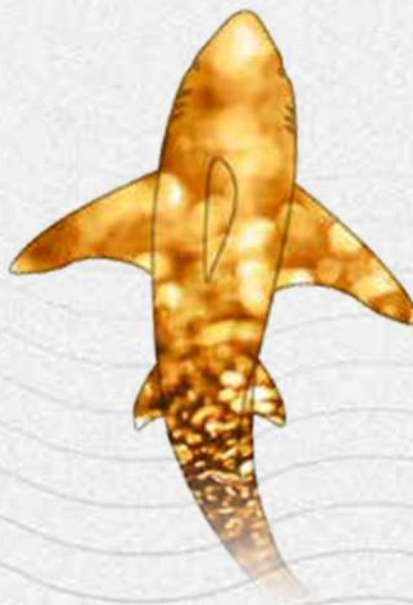
Malgré la couverture supérieure et les limites élevées, vous constaterez que, dans la plupart des cas, nos tarifs sont nettement inférieurs à ceux des autres fournisseurs. Pas convaincu? Appelez-nous. Nos frais comprennent vos frais d'adhésion, les frais de service et les taxes locales.

À propos de DiveAssure

L'association DiveAssure a été fondée en 1999 dans le but de fournir aux plongeurs tout ce dont ils peuvent avoir besoin en matière d'assurance de plongée et d'assistance médicale. Depuis de nouveaux programmes ont été ajoutés et affinés au fur et à mesure que nous avons écouté nos clients et appris leurs besoins. Nous offrons actuellement aux plongeurs et à l'industrie une variété d'excellents programmes d'assurance pour couvrir tous les besoins. Depuis plus de 21 ans, DiveAssure propose les meilleurs programmes d'assurance accident de plongée et voyage et, depuis le 1er janvier 2018, il propose également le programme de responsabilité civile, avec la couverture la plus complète et les limites les plus élevées de l'industrie.

L'assureur

L'assurance pour les membres de DiveAssure est fournie par Chubb, le plus grand assureur de dommages et de responsabilité civile coté en bourse au monde.




Qui est admissible à la couverture?

La couverture est fournie aux membres de DiveAssure via une police de groupe émise par Chubb et est disponible dans les cas suivants:

- Installations de plongée et centres de plongée, soit indépendants, situés au sein des complexes touristiques ou en croisière.
- Des professionnels de la plongée de tous niveaux, qu'ils travaillent en tant qu'employés dans un centre de plongée couvert ou en tant qu'indépendants / pigistes.
- La plongée et l'enseignement doivent être effectués en totale conformité avec l'une des agences de certification approuvées répertoriées sur le site Web de DiveAssure.

Disponibilité du programme

Ce programme est disponible uniquement pour les centres de plongée et les professionnels de la plongée opérant dans l'UE.



Besoin d'assistance ou de renseignement supplémentaire?

Cliquez ici pour lire la description détaillée de la couverture. Visitez le site Web de DiveAssure, écrivez-nous à liability@diveassure.com ou appelez-nous au +49-3222-109-5966